SITEX

Société industrielle des textiles

Siège social : avenue Habib Bourguiba 5070 Ksar Hellal

Rapport annuel 2014

Assemblée Générale Ordinaire
du 24 juin2015

SOMMAIRE

Profil de la société	02
Le Conseil d'Administration	03
Présentation des Administrateurs	04
Résultats de la société	05
Rapport Annuel du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire, exercice 2014	07
Bilan au 31 décembre 2014	10
Etat de résultat au 31 décembre 2014	11
Etat de flux de trésorerie	12
Notes aux états financiers	13
Tableau de passage des charges par destination aux charges par nature	23
Sûretés consenties par la société	25
Conditions d'accès aux Assemblées	26
Rapport général des Commissaires aux Comptes	27
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes	29
Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 24 juin 2015	21
Projet des résolutions à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 24 juin 2015	32

DE LA SOCIETE

La Société Industrielle des Textiles " SITEX " créée en 1977, est spécialisée dans la production de tissus denim. Elle dispose d'usines de filature à Sousse et de tissage, teinture et finissage à Ksar Hellal.

SITEX produit dans ses usines une large gamme de tissus denim principalement pour l'exportation, destinés à la confection de jeans et divers habillements sportswear, en collaboration avec le groupe Swift Textiles.

Le capital social de la Société est de 23 063 300 dinars divisé en 2 306 330 actions de 10 dinars chacune, entièrement libérées, de même catégorie et ayant même droit de vote, réparti comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	Pourcentage
Swift Textiles Europe Limited	1 135 867	1 135 867	49,25
STUSID Bank	709 955	709 955	30,78
Société Lamouel.	232 003	232 003	10,06
Autres porteurs (participations inférieures à 5%)	228 505	228 505	9,91
Total :	2 306 330	2 306 330	100,00

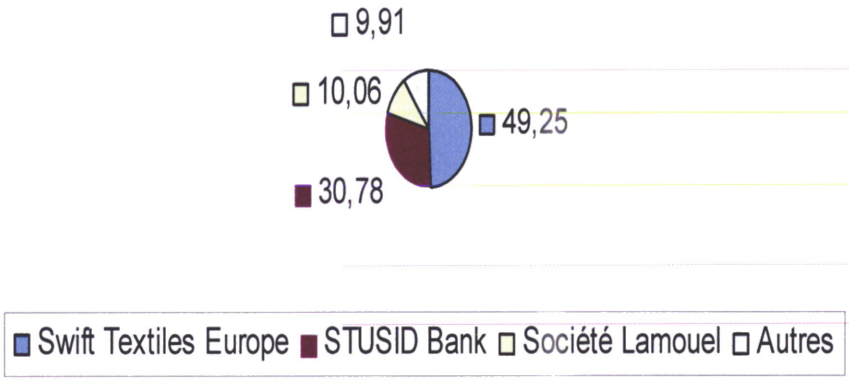

PRESENTATION DES ADMINISTRATEURS

ADMINISTRATEURS AU 31 .12.2014 :

Nom & prénom	Nombre de titres détenus	%	Date fin mandat	Fonction au sein de Sitex	Fonction principale au cours des 5 dernières années	Nom de la société
Salah REHAIEM	10	-	AGO statuant sur exercice 2014	Président	-	SITEX
STUSID Bank	709 955	30,78 %	AGO statuant sur exercice 2015	-	Banque	
Représentée par : Madih ESSID		-				STUSID Bank
Jacques FUNES	-	-	AGO statuant sur exercice 2014	-	Avocat	-
Robert J. TWIST	-	-	AGO statuant sur exercice 2014	-	Expert Comptable	-
Francis COUSIN	-	-	AGO statuant sur exercice 2014	-	Ancien Président Tismade	-
Amel RIHANE	-	-	AGO statuant sur exercice 2015	-	Secrétaire Générale.	STUSID Bank

PRESENTATION DES ADMINISTRATEURS

ADMINISTRATEURS DONT LE MANDAT EST A RENOUVELER :

Nom & prénom	Nombre de titres détenus	%	Date fin mandat	Fonction au sein de Sitex	Fonction principale au cours des 5 dernières années	Nom de la société
Jacques FUNES	-	-	AGO statuant sur exercice 2014	-	Avocat	-
Robert J. TWIST	-	-	AGO statuant sur exercice 2014	-	Expert Comptable	-
Francis COUSIN	-	-	AGO statuant sur exercice 2014	-	Ancien Président Tismade	-

ADMINISTRATEURS A NOMMER :

Nom & prénom	Nombre de titres détenus	%	Date fin mandat	Fonction au sein de Sitex	Fonction principale au cours des 5 dernières années	Nom de la société
Mohamed TOUZI	20	-		Directeur Général	Directeur Assurance Qualité	SITEX

RESULTATS DE LA SOCIETE

(au cours des 3 ou 5 dernières années - exprimées en milliers de dinars.)

EVOLUTION DE L'EXPLOITATION

	2014	2013	2012	2011	2010
Chiffre d'affaires	56.107	57.721	64.249	69.896	57.825
Résultat d'exploitation	(2.085)	1.302	1.774	(2.551)	(4.095)
Résultat net	(1.468)	1.530	1.093	(2.476)	(3.739)
Résultat par action (en dinars)	(0,637)	0,663	0,474	(1,074)	(1,621)

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

	2014	2013	2012
Capital social	23.063	23.063	23.063
Réserve légale	2.306	2.306	2.306
Autres réserves	35.936	35.955	35.976
Prime d'émission	3.163	3.193	3.193
Subventions d'équipements	956	1.092	1.226
Résultats reportés	(16.739)	(18.271)	(19.364)
Résultat de l'exercice	(1.468)	1.530	1.093
TOTAL	**47.217**	**48.868**	**47.493**

PARTICIPATIONS DETENUES PAR SITEX

	2014	2013	2012
BTS (Banque Tunisienne de Solidarité)	30	30	30
S F T (Sté Foire de Tunis)	20	20	20
TTN (Tunisie Trade Net)	10	10	10
Total :	**60**	**60**	**60**

(*)*Les chiffres entre parenthèses indiquent des pertes*

ACTION SITEX

DIVIDENDES VERSES
(au titre des 3 dernières années)

	2013	2012	2011
Dividende par action (en dinar)	0,000	0,000	0,000

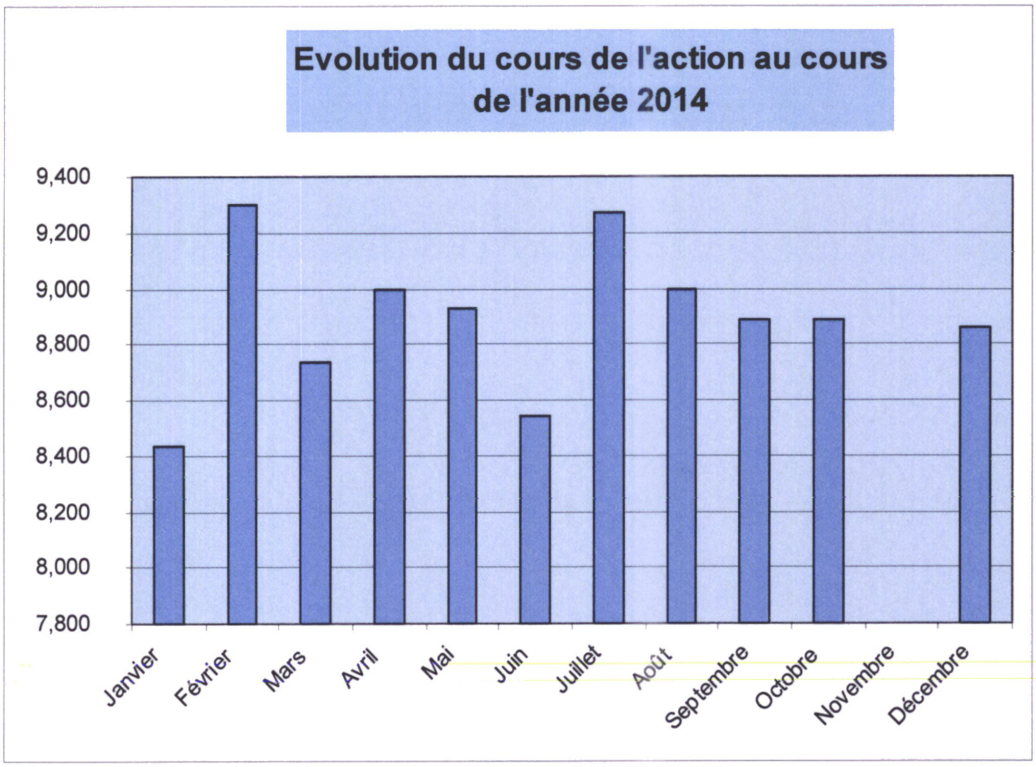

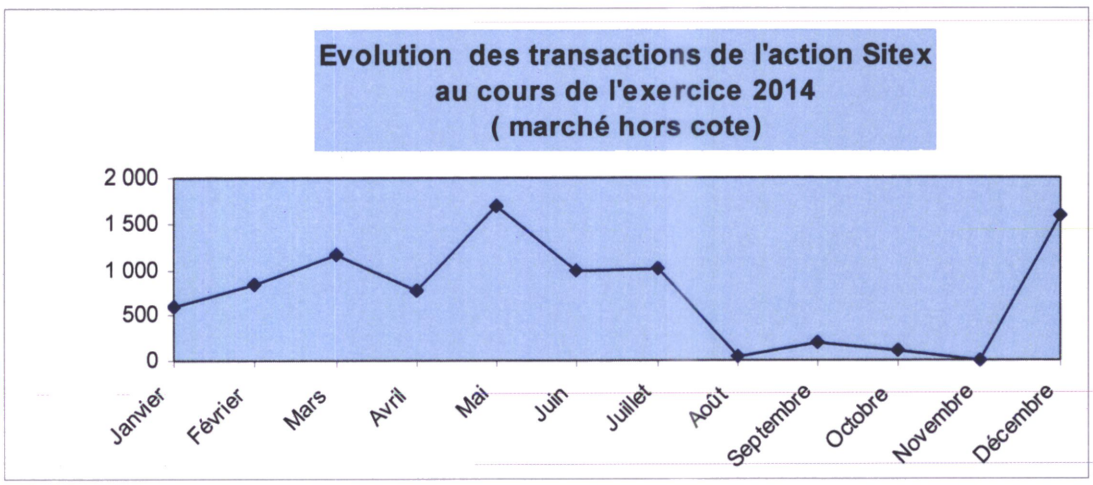

Messieurs les actionnaires,

L'exercice 2014 a enregistré un résultat déficitaire de 1,468 million de dinars contre un bénéfice 1,530 million de dinars en 2013.

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2014 s'est élevé à 56,107 millions de dinars contre 57,721 millions de dinars en 2013, soit une diminution de 2,80 %.

Les exportations ont atteint 49,283 millions de dinars au 31 décembre 2014 contre 49,578 millions de dinars au 31 décembre 2013 soit une baisse de 0,295 million de dinars représentant 0,60 %. L'activité export représente 87,84 % du chiffre d'affaires de la Société en 2014 contre 87,79 % en 2013.

Les ventes sur le marché local ont baissé de 1,319 million de dinars, soit 16,20 %, passant de 8,143 millions de dinars au 31 décembre 2013 à 6,824 millions de dinars au 31 décembre 2014.

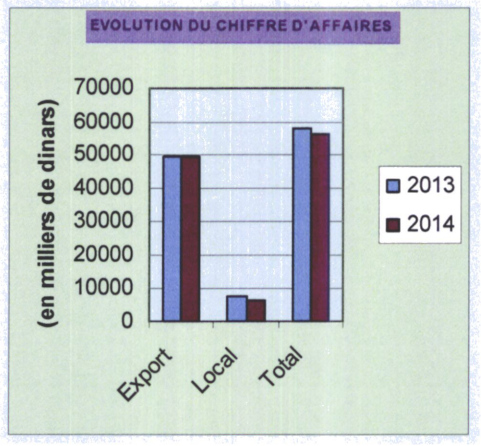

Le résultat déficitaire de 1,468 million de dinars tient compte des charges pour départ du personnel excédentaire de 1,600 million de dinars et ce dans le cadre de la poursuite de l'opération d'assainissement et de restructuration de la Société avec l'autorisation de la Commission Centrale de Contrôle des Licenciements (CCL).

Les ratios de gestion au 31 décembre 2014, prévus à l'article 30-2 des statuts, se maintiennent favorablement comme suit:

* Ratio des crédits à long et moyen termes :

Maximum	:	60%
2013	:	0,16 %
2014	:	8,89%

* Ratio de liquidité :

Minimum	:	1,20
2013	:	2,07
2014	:	1,87

Le chiffre d'affaires en retrait de l'exercice 2014 reflète un marché du denim en contraction, due essentiellement à la poursuite de la récession de la zone Euro, principal marché de la Société, qui entraîne un transfert de la demande vers des produits low cost.

D'autre part , les accords de libre échange conclus par la Tunisie , notamment avec la Turquie et surtout l'Égypte, ont entraîné un impact négatif significatif sur l'activité de la Société. Enfin, la persistance du marché parallèle et des circuits de contrebande affectent défavorablement les ventes de denim sur le marché local,

Pour l'exercice 2015 et malgré la persistance d'un environnement économique difficile les perspectives restent favorables et les ventes devraient se maintenir à un niveau similaire à celui de l'année écoulée. L'exercice 2015 devrait aussi bénéficier des premiers effets positifs du début des investissements et de la poursuite de l'assainissement du personnel excédentaire.

Dans cette perspective, nous devons mener une action de sensibilisation auprès des autorités sur la situation délicate de la Société due à la concurrence déloyale occasionnée par les accords de libre échange avec des pays qui ne respectent pas les règles de concordance, en octroyant de très fortes subventions pour l'énergie et en maintenant d'énormes disparités salariales par rapport à la Tunisie.

Aussi, et pour faire face à un marché de plus en plus ouvert et concurrentiel et pour augmenter nos volumes , nous devons poursuivre et sans relâche nos efforts pour être en phase avec la demande des clients en offrant des prix plus compétitifs.

Dans ce contexte économique, financier et commercial difficile le succès de la Société est conditionné à la bonne exécution de ses projets d'investissement à juste temps, à l'engagement ferme de ses partenaires et à la volonté commune de réussir ensemble.

Pour conclure, nous remercions nos partenaires, organismes financiers et administrations, ainsi que l'ensemble de nos collaborateurs pour leur confiance et les efforts dont ils ont fait preuve au cours de l'année écoulée.

Pour le Conseil d'Administration

Le Président du Conseil

BILAN AU 31 DECEMBRE 2014
(en milliers de dinars)

		2014	2013
ACTIFS NON COURANTS		**33.747**	**29.008**
Immobilisations incorporelles brutes		**1.1639**	1.374
Moins : Amortissements		**(1.285)**	(1.256)
Immobilisations incorporelles nettes		**354**	**118**
Immobilisations corporelles brutes	Note 1	**165.975**	**162.415**
Moins : Amortissements		**(133.364)**	(134.318)
Immobilisations corporelles nettes		**32.611**	**28.097**
Immobilisations financières brutes		782	793
Moins : Provisions		**-**	**-**
Immobilisations financières nettes		**782**	**793**
ACTIFS COURANTS		**41.306**	**42.605**
Stocks bruts	Note 2	35.898	32.661
Moins : Provisions		(6.331)	(4.326)
Stocks nets		**29.567**	**28.335**
Clients et comptes rattachés	Note 3	4.024	5.781
Moins : Provisions		(415)	(418)
Clients et comptes rattachés nets des provisions		**3.609**	**5.363**
Autres actifs courants	Note 4	6.214	4.851
Placements et autres actifs financiers		169	203
Liquidités et équivalent de liquidités		1.747	3.853
TOTAL ACTIF		**75.053**	**71.613**
CAPITAUX PROPRES		**47.217**	**48.868**
Capital social		23.063	23.063
Réserves	Note 5	41.405	41.454
Subventions d'équipements	Note 6	956	1.092
Résultats reportés		(16.739)	(18.271)
Capitaux propres avant résultat de l'exercice		**48.685**	**47.338**
Résultat de l'exercice		**(1.468)**	**1.530**
PASSIFS NON COURANTS		**5.910**	**2.172**
Emprunts et dettes assimilées	Note 7	4.625	80
Provisions non courantes	Note 8	1.285	2.092
PASSIFS COURANTS		**21.926**	**20.573**
Fournisseurs et comptes rattachés		1.514	2.259
Autres passifs courants		5.665	2.779
Concours bancaires et autres passifs financiers	Note 9	14.747	15.535
TOTAL PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		**75.053**	**71.613**

ETAT DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2014
(en milliers de dinars)(**)

		2014	2013
Revenus	Note 10	**55.335**	**56.881**
Coût des ventes	Note 11	47.952	48.337
Marge brute		**7.383**	**8.544**
Autres produits d'exploitation	Note 12	3.442	3.078
Frais de distribution		(590)	(488)
Frais d'administration		(3.810)	(3.867)
Sous-activité		(1.048)	(839)
Autres charges d'exploitation	Note 13	(7.462)	(5.126)
Résultat d'exploitation		**(2.085)**	**1.302**
Charges financières		(619)	(472)
Produits financiers		53	50
Autres gains ordinaires	Note 14	2.049	2.076
Autres pertes ordinaires	Note 15	(803)	(1.411)
Résultat des activités ordinaires avant impôt		**(1.405)**	**1.545**
Impôt sur les bénéfices		(63)	(15)
Résultat des activités ordinaires après impôt		**(1.468)**	**1.530**
Résultat net de l'exercice		**(1.468)**	**1.530**

(**)*Les chiffres entre parenthèses indiquent des pertes ou des valeurs à déduire*

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(En milliers de dinars)(***)

	2014	2013
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements reçus des clients	54.146	64.308
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(52.331)	(60.542)
Décaissement Etat	0	0
Intérêts payés	(406)	(679)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	**1.409**	**3.087**
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(9.242)	(1.229)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	577	1.153
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	**(8.665)**	**(76)**
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Jetons de présence et rémunérations des membres du C.P.A.	(61)	(61)
Encaissements provenant des emprunts	5.000	0
Encaissements provenant des crédits de gestion	6.000	7.200
Remboursements d'emprunts	(1.131)	(1.542)
Remboursements crédits de gestion	(6.600)	(7.200)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	**3.208**	**(1.603)**
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	**(61)**	**8**
Variation de la trésorerie	**(4.109)**	**1.416**
Trésorerie au début de l'exercice	**2.624**	**1.208**
Trésorerie à la clôture de l'exercice	**(1.485)**	**2.624**

(***)*Les chiffres entre parenthèses indiquent des montants à déduire*

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

A- PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la SITEX sont élaborés conformément aux dispositions de la loi relative au Système Comptable des Entreprises « SCE1997 ». Les principales conventions comptables sont les suivantes :

1 - Immobilisations corporelles

Conformément aux dispositions de la politique comptable de la SITEX, les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'origine et font l'objet d'un amortissement linéaire selon les taux ci-après:

- Constructions: 20 ans
- Installations techniques, matériel et outillage industriels: 10 et 15 ans
- Matériel de transport: 5 ans
- Mobilier et matériel de bureau: 5 et 10 ans
- Agencements et installations divers: 10 ans

2 - Stocks

Les stocks de matières et produits finis sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré. Les encours de fabrication sont valorisés aux coûts de production de l'année.

Le coût des produits finis et des encours comprend le prix de revient moyen des matières premières consommées, la main d'œuvre directe et les frais généraux de fabrication.

3 - Provisions pour dépréciation des stocks

Les pièces de rechange et les produits auxiliaires inutilisés depuis plus de cinq années font l'objet d'une provision pour dépréciation des stocks.

Pour les produits finis, une provision est constatée pour les articles dont la valeur de réalisation est inférieure au prix de revient, hors sous-activité.

4 - Provisions non courantes

4.1– Provisions pour litiges et contentieux : les litiges, avec les administrations fiscale, sociale ainsi qu'avec des tiers, non régularisés à la clôture de l'exercice font l'objet de provisions pour litiges et contentieux.

4.2– Provision pour fonds de prime de fin de carrière : cette provision est calculée en fonction des indemnités de départ à la retraite normale à accorder au personnel continuant à bénéficier de l'ancien statut de la SOGITEX.

5 - Produits d'exploitation

Les produits de la vente des tissus, des produits semi-ouvrés, des coupons ainsi que les produits de transport de marchandises sont évalués à la juste valeur des contreparties de liquidités reçues et à recevoir.

6 - Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement sont passés en frais généraux et supportés dans l'exercice.

7 - Opérations libellées en monnaies étrangères

Les éléments d'actif et de passif libellés en monnaies étrangères sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de l'arrêté comptable. Les gains et les pertes de change observés sont inclus dans la détermination du résultat net de la période.

8 - Sous-activité

Il y a sous-activité lorsque le niveau réel de production est inférieur à la capacité normale de production.

Le coût de la sous-activité correspond aux frais généraux fixes de production, tels que les charges d'amortissement et les frais de gestion et d'administration, non imputés au coût de production.

9 - Etat de flux de trésorerie

L'état de flux de trésorerie, faisant partie des états financiers, renseigne sur la manière avec laquelle la SITEX a obtenu et dépensé des liquidités à travers ses activités d'exploitation, de financement et d'investissements. Pour l'établissement de cet état, la SITEX a utilisé la méthode de référence préconisée par le SCE 1997.

B - NOTES COMPLEMENTAIRES AUX ETATS FINANCIERS

Note 1 : Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles s'élèvent à 32,611 millions de dinars au 31 décembre 2014 contre 28,097 millions au 31 décembre 2013 (pour plus de détail voir page

(En milliers de dinars)

	2014	2013
Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	162.415	164.875
Valeur des immobilisations acquises au cours de l'exercice	9.606	1.561
Valeur des immobilisations sorties au cours de l'exercice	(6.046)	(4.021)
Valeur brute des immobilisations à la clôture de l'exercice	**165.975**	**162.415**
Amortissements au début de l'exercice	134.318	133.121
Dotations de l'exercice	4.897	4.973
Amortissements des sorties au cours de l'exercice	(5.851)	(3.776)
Amortissements à la clôture de l'exercice	**133.364**	**134.318**
Valeur nette des immobilisations à la clôture de l'exercice	**32.611**	**28.097**
Dont terrains à Sousse et à Ksar Hellal (Surfaces : 270 775 m²)	1.557	1.557

Note 2 : Stocks

Les stocks s'élèvent à 29,567 millions de dinars à fin 2014 contre 28,335 millions de dinars au 31 décembre 2013.

(En milliers de dinars)

	2014	2013
Matières premières	3.623	4.699
Moins : provisions	0	0
Matières premières	**3.623**	**4.699**
Matières auxiliaires et consommables	9.938	9.960
Moins : provisions	(2.589)	(2.729)
Matières auxiliaires, consommables nettes des provisions	**7.349**	**7.231**
Produits finis et encours de production	22.337	18.002
Moins : provisions	(3.742)	(1.597)
Produits finis et encours de production nets des provisions	**18.595**	**16.405**
Total brut des stocks	**35.898**	**32.661**
Provisions	(6.331)	(4.326)
Total net des stocks	**29.567**	**28.335**

Note 3 : Clients et comptes rattachés

Les comptes clients et comptes rattachés s'élèvent au 31 décembre 2014 à 3,609 millions de dinars contre 5,363 millions de dinars à fin 2013.

(En milliers de dinars

	2014	2013
Total clients et comptes rattachés	4.024	5.781
Provisions pour créances douteuses	(415)	(418)
Total net des clients et comptes rattachés	**3.609**	**5.363**

NOTE 4 : Autres actifs courants

Les autres actifs courants s'élèvent à 6,214 millions de dinars à fin 2014 contre 4,851 millions de dinars à fin 2013 :

(En milliers de dinars)

	2014	2013
Fournisseurs (avances, emballage à rendre, ristournes,)	2	2
Personnel	1.664	1.410
Etat impôts et taxes	4.501	3.377
Débiteurs divers	14	36
Charges constatées d'avance	33	26
Total des autres actifs courants	**6.214**	**4.851**

NOTE 5 : Réserves :

Les réserves s'élèvent à 41,405 millions de dinars à fin 2014 contre 41,454 millions de dinars à fin 2013.

(En milliers de dinars

	2014	2013
Réserve légale	2.306	2.306
Réserve pour investissements	35.157	35.157
Prime d'émission	3.193	3.193
Réserve pour fonds social	749	798
Total des réserves à la fin de l'exercice	**41.405**	**41.454**

NOTE 6 : Subventions d'équipements :

Les subventions d'équipements s'élèvent à 0,956 millions de dinars à fin 2014 contre 1,092 millions de dinars à fin 2013, soit une résorption de 0,136 millions de dinars .

Note 7 : Emprunts

Les emprunts à plus d'un an s'élèvent à 4,625 millions de dinars à fin 2014 contre 0,080 million de dinars à fin 2013. Ces emprunts sont garantis par nantissement du fonds de commerce et hypothèque sur titres fonciers.

(En milliers de dinars

	2014	2013
Emprunts en dinars	**5.080**	**1.063**
Moins échéances à moins d'un an	(455)	(983)
Emprunts échéances à plus d'un an	**4.625**	**80**

Note 8 : Provisions non courantes

Les provisions non courantes s'élèvent à 1,285 million de dinars à fin 2014 contre 2,092 millions de dinars à fin 2013.

(En milliers de dinars)

	2014	2013
Provision pour charges, litige fiscal et contentieux	986	681
Provision pour restructuration	0	1.000
Fonds pour prime de fin de carrière	299	411
Total des provisions non courantes	**1.285**	**2.092**

Note 9 : Concours bancaires et autres passifs assimilés

Les concours bancaires s'élèvent à 14,747 millions de dinars au 31 décembre 2014 contre 15,535 millions de dinars au 31 décembre 2013.

(En milliers de dinars)

	2014	2013
Échéances à moins d'un an sur emprunts non courants	455	983
Concours bancaires courants – financement des stocks	13.048	13.121
Banques (soldes débiteurs)	967	1.020
Intérêts courus sur emprunts non courants	163	56
Comptes de régies et avances	114	355
Total concours bancaires	**14.747**	**15.535**

Note 10 : Revenus

Les revenus de l'année 2014 s'élèvent à 56,107 millions de dinars contre 57,721 millions de dinars en 2013.

Le chiffre d'affaires global se détermine comme suit :

(En milliers de dinars)

	2014	2013
Revenus	55.335	56.881
Ventes déchets	754	820
Produits financiers (agios)	18	20
Chiffre d'affaires global	**56.107**	**57.721**

Les ventes de déchets ont été déduites des coûts de fabrication. Les produits financiers ont été déduits des charges financières.

Note 11 : Coût des ventes

Le coût des ventes de l'année 2014 s'élèvent à 47,952 millions de dinars alors que celui de l'année 2013 est de 48,337 millions de dinars.

(En milliers de dinars)

	2014	**2013**
Consommation matières	24.824	25.602
Main d'œuvre (hors sous-activité)	10.440	10.188
Frais généraux variables	11.486	10.739
Frais généraux fixes (hors sous-activité)	6.255	6.426
Total des frais	**53.005**	**52.955**
Autres ventes (déchets)	(754)	(820)
Variation des produits en cours	(4.299)	(3.798)
Coût des ventes	**47.952**	**48.337**

Note 12 : Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation de l'année 2014 s'élèvent à 3,442 millions de dinars contre 3,078 millions à fin 2013.

(En milliers de dinars

	2014	2013
Reprises sur amortissements et provisions	3.442	3.078
Total des autres produits d'exploitation	**3.442**	**3.078**

Note 13 : Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation de l'année 2014s'élèvent à 7,462 millions de dinars contre 5,126 millions à fin 2013.

(En milliers de dinars)

		2014		2013
Provisions :		4.635		3.167
- Départ du personnel	1.370		1.000	
- Dépréciation des stocks	2.958		1.376	
- Risques et charges	305		519	
- Créances douteuses	2		272	
Autres charges d'exploitation		2.827		1.959
Total des autres charges d'exploitation		**7.462**		**5.126**

Note 14 : Autres gains ordinaires

Les gains ordinaires de l'année 2014 s'élèvent à 2,049 millions de dinars contre 2,076 millions de dinars pour l'exercice 2013 :

(En milliers de dinars)

	2014	2013
Gains de change	873	541
Produits nets sur cession d'immobilisations amorties	827	1.047
Autres produits divers ordinaires	349	488
Total des gains ordinaires	**2.049**	**2.076**

Note 15 : Autres pertes ordinaires

Les pertes ordinaires de l'année 2014 s'élèvent à 0,803million de dinars, contre 1,411 millions de dinars pour l'année 2013 :

(En milliers de dinars)

	2014	2013
Pertes de change	711	1.240
Pertes sur exercices antérieurs	92	171
Total des pertes ordinaires	**803**	**1.411**

Note 16 : Frais de recherche et de développement :

Les frais de recherche et de développement de l'année 2014, s'élèvent à 2,552 millions de dinars, contre 3,127 millions de dinars pour l'année 2013.

(En milliers de dinars)

	2014	2013
Charges de l'activité	2.552	3.127
Revenus de l'activité	2.049	2.545
Charges nettes de l'activité	**503**	**582**

Note 17 : Engagements hors bilan :

- Les engagements donnés à fin décembre 2014: 6,420 millions de dinars, essentiellement les sûretés consenties par la société (voir page 25) et des cautionnements douaniers.
- Les engagements reçus à fin décembre 2014: néant.
- Les engagements réciproques à fin décembre 2014 : 3,059 millions de dinars, représentant des accréditifs auprès des banques pour achat à l'étranger .

Annexe 6

TABLEAU DE PASSAGE DES CHARGES PAR DESTINATION AUX CHARGES PAR NATURE

(En milliers de dinars)

Charges par destination	TOTAL	Charges par nature			
		Achats consommés & f. généraux	Charges de personnel	Amortis. & provisions	Autres charges
Coût des ventes (note 11)	53.005	36.310	10.440	4.082	2.173
Frais de distribution	590	65	378	13	134
Frais d'administration	3.810	116	2.202	151	1.341
Autres charges d'exploitation	7.462	143	2.601	4.635	83
Charges financières	619	0	0	0	619
Sous-activité	1.048	0	367	681	0
Autres pertes ordinaires	803	0	0	0	803
Total :	**67.337**	**36.634**	**15.988**	**9.562**	**5.153**

TABLEAU D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES
(2014)

(En milliers de dinars)

	Terrains & constructions	Matériel & Outillage de fabrication	Autrres immo. corporelles	Total
Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	24.983	111.724	25.708	162.415
Valeur des immobilisations acquises au cours de l'exercice	4.	9.301	301	9.606
Valeur des immobilisations sorties au cours de l'exercice	0	(5.310)	(736)	(6.046)
Valeur brute des immobilisations à la clôture de l'exercice	**24.987**	**115.715**	**25.273**	**165.975**
Amortissements au début de l'exercice	19.763	89.430	25.125	134.318
Dotations de l'exercice	761	3.955	181	4.897
Amortissements des sorties au cours de l'exercice	0	(5.115)	(736)	(5.851)
Amortissements à la clôture de l'exercice	**20.524**	**88.270**	**24.570**	**133.364**
Valeur nette des immobilisations à la clôture de l'exercice	**4.463**	**27.445**	**703**	**32.611**

SURETES CONSENTIES PAR LA SOCIETE

Comme sûreté et garantie des paiements en principal et intérêts des crédits à long et moyen termes contractés, la Société a consenti des nantissements sur tous les éléments corporels et incorporels composant le fonds de commerce et des hypothèques sur les immeubles situés à Sousse et à Ksar Hellal.

La situation au 31 décembre 2014 se présente comme suit :

- Montants initiaux : 7,000 millions de dinars.
- Soldes au 31 décembre 2014 : 5,080 millions de dinars.

Station de prétraitement des eaux usées—Usine de Ksar Hellal

CONDITIONS D'ACCES AUX ASSEMBLEES

(Extrait de l'article 34 des statuts de la Société)

ARTICLE 34—CONDITIONS A REMPLIR POUR SIEGER OU SE FAIRE REPRESENTER

34-1 Les propriétaires d'actions doivent, pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter aux Assemblées Générales, être inscrits sur les registres de la société, huit jours au moins avant le jour fixé pour la réunion.

34-2 Tout membre de l'Assemblée qui veut se faire représenter par un mandataire doit déposer son pouvoir au siège au plus tard le jour de la réunion.

34-3 Toutefois, le Conseil d'Administration a toujours la faculté de réduire les délais et d'accepter les dépôts en dehors de ces limites.

34-4 Tout actionnaire possédant dix actions, soit à titre de propriétaire, soit à titre de mandataire peut être admis dans l'Assemblée Générale Ordinaire.
Les actionnaires propriétaires d'un nombre d'actions inférieur à celui déterminé ci-dessus, pourront, à l'effet d'être admis dans l'Assemblée, se réunir pour former le nombre nécessaire d'actions et se faire représenter par l'un d'eux, muni d'un pouvoir spécial.
Toutefois, les Administrateurs de la société ont la faculté d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire quelque soit le nombre d'actions qu'ils détiennent.

Messieurs les actionnaires de la société
Industrielle des Textiles "SITEX S.A."

RAPPORT GENERAL SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE SOCIAL ALLANT DU 1er JANVIER 2014 AU 31 DECEMBRE 2014

Messieurs les actionnaires,

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons examiné les états financiers de la Société Industrielle des Textiles **"SITEX"** pour la période allant du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014 tels qu'arrêtés par votre Conseil d'Administration.

1 – Responsabilité du Management de la société

Les états financiers ci-joints, arrêtés au 31 décembre 2014, font apparaître un total du bilan de **75.053** mille Dinars, un résultat net déficitaire de **1.468** mille Dinars, des capitaux propres avant résultat de l'exercice de **48.686** mille dinars et une trésorerie nette négative de **1.485** mille dinars à la fin de l'exercice ont été établis par le conseil d'administration de votre société qui est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Comptables Tunisiennes. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère et fidèle d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables eu égard aux circonstances.

2 – Responsabilité des Commissaires aux comptes

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration de votre société ; notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Notre audit a été effectué conformément aux normes internationales d'audit ainsi qu'aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans les comptes. Il comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptable retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que notre audit constitue une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

3 - Opinion

A notre avis, les états financiers ci-joints, expriment de façon sincère et régulière la situation financière de la Société Industrielle des Textiles « **SITEX** » au 31 décembre 2014, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date. Les états financiers sont établis selon les méthodes comptables d'évaluation et de présentation préconisées par les Normes Comptables Tunisiennes et sont comparables à ceux de l'exercice précédent.

4 - Vérifications et informations spécifiques

- Conformément aux dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales nous avons examiné les informations relatives à la situation financière et aux comptes donnés par votre conseil d'administration dans les documents mis à votre disposition à l'occasion de l'Assemblée Générale Ordinaire.

- Conformément à l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et présentation des états financiers.

Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

Par ailleurs et en application des dispositions du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, tel que modifié par le décret n°2005-3144 du 6 décembre 2005, portant sur la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la société SITEX avec la réglementation en vigueur en matière de tenue des comptes en valeurs mobilières.

Tunis, le 29 Avril 2015

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

F.M.B.Z KPMG Tunisie	**Cabinet Adel MADHI**
Member firm of KPMG International	
Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI	Adel MADHI

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Messieurs les actionnaires de la société
Industrielle des Textiles "SITEX S.A."

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE SOCIAL ALLANT DU 1er JANVIER 2014 AU 31 DECEMBRE 2014

Messieurs les actionnaires,

En application de l'article 200 et suivants (et l'article 475) du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leur caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions conclues au cours de l'exercice 2014

Les conventions réglementées autorisées par le conseil d'administration au cours de l'exercice 2014, conformément aux exigences de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales, se détaillent comme suit :

1. Le conseil d'administration du 24 Avril 2014 a autorisé le nantissement du fonds de commerce de la société, le matériel et à hypothéquer les biens de la société objet des titres fonciers 41240 Sousse, 13517 Sousse et 216 Monasir en garantie.

B- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales, se détaillent comme suit :

1. La rémunération annuelle brute de l'exercice 2014 du Président du Conseil d'Administration s'élève à 136 659 DT. (y compris une indemnité mensuelle brute de présidence du Conseil d'administration de 3 000 DT décidée par le Conseil d'Administration du 26 Juin 2014).

2. La rémunération annuelle brute du directeur général, au titre de l'exercice 2014, se détaille comme suit :

   - Un salaire annuel brut de 150 000 DT.
   - Une voiture de fonction à disposition, dont la SITEX assure les coûts et charges.

3. Des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration selon décision de l'Assemblée Générale ordinaire. Le montant global brut annuel de ladite rémunération est de 63 000 DT.

4. La rémunération des membres du Comité permanent d'audit telle que fixée par l'Assemblée Générale Ordinaire est de 13 500 DT à répartir entre les membres dudit comité.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 29 Avril 2015

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

F.M.B.Z KPMG Tunisie
Member firm of KPMG International

Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI

FMBZ KPMG TUNISIE
Immeuble KPMG - Les Jardins du Lac
LAC II TUNIS
BP N° 317-Public Poste-Les Berges du Lac
Rue Lac Echkel 1053 TUNIS
MF 810663T/A/M/000 - RC: B1489920

Cabinet Adel MADHI

Adel MADHI

عادل ماضي
Adel MADHI
Expert Comptable D.P.L.E
Commissaire aux Comptes
Membre de l'Ordre
5, Rue de Mauritanie - 1002 Tunis
Tél: 71.235.240 - Fax: 71.285.147

ORDRE DU JOUR
DE L'ASSEMBLE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 24 JUIN 2015

1) Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2014.
2) Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2014.
3) Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2014.
4) Approbation, s'il y a lieu, des conventions réglementées.
5) Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour la gestion de l'exercice 2014.
6) Affectation du résultat de l'exercice 2014.
7) Remplacement d'un Administrateur et renouvellement du mandat de trois Administrateurs.
8) Renouvellement du mandat des Commissaires aux Comptes
9) Fixation des jetons de présence de l'exercice 2015.
10) Fixation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit de l'exercice 2015.

PROJET DE RESOLUTIONS A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 24 JUIN 2015

Première résolution

Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaire aux Comptes sur la gestion de l'exercice 2014, l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle approuve le rapport du Conseil d' Administration et prend acte des rapports des Commissaire aux Comptes dans leur intégralité.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les opérations visées aux articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve les dites opérations.

Troisième résolution

Après avoir pris connaissance des comptes sociaux, présentés conformément au Système Comptable des Entreprises 1997 " SCE1997 ", et du rapport général des Commissaires aux Comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle approuve les états financiers de l'exercice 2014 (le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes aux états financiers) tels qu'ils lui sont présentés

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion de l'exercice 2014.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle sur proposition du Conseil d'Administration décide de reporter à nouveau le résultat déficitaire de l'exercice 2014 :

Déficit de l'exercice 2014 :	(1.468.535) Dinars Tunisiens
Résultats reportés à fin 2013:	(16.739.420) Dinars Tunisiens
Résultats reportés à fin 2014:	(18.207.955) Dinars Tunisiens

Sixième résolution

Constatant la fin du mandat d'Administrateur de Monsieur Salah REHAIEM, l'Assemblée Générale Annuelle prend acte que celui-ci ne sollicite pas son renouvellement pour raison de départ en retraite.
L'Assemblée Générale lui exprime ses regrets et le remercie pour les services rendus à la Société dans ses fonctions de Directeur, de Directeur Général et de Président du Conseil d'administration.

Septième résolution

L'Assemblée Générale Annuelle nomme en qualité d'Administrateur , Monsieur Mohamed TOUZI, de nationalité Tunisienne, demeurant à Monastir, pour une période de trois ans, finissant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire devant délibérer sur les comptes de l'exercice 2017.

Huitième résolution

Constatant la fin du mandat d'Administrateur de Monsieur Jacques FUNES, l'Assemblée Générale Annuelle décide de le renouveler en cette même qualité, pour une période de trois ans, finissant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire devant délibérer sur les comptes de l'exercice 2017.

Neuvième résolution

Constatant la fin du mandat d'Administrateur de Monsieur Robert J. TWIST, l'Assemblée Générale Annuelle décide de le renouveler en cette même qualité, pour une période de trois ans, finissant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire devant délibérer sur les comptes de l'exercice 2017.

Dixième résolution

Constatant la fin du mandat d'Administrateur de Monsieur Francis COUSIN, l'Assemblée Générale Annuelle décide de le renouveler en cette même qualité, pour une période de trois ans, finissant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire devant délibérer sur les comptes de l'exercice 2017.

Onzième résolution

Constatant la fin du mandat de Commissaire aux Comptes de la Société FMBZ KPMG Tunisie, représentée par Monsieur Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI , l'Assemblée Générale Annuelle décide de le renouveler en cette même qualité, pour une période de trois ans, finissant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire devant délibérer sur les comptes de l'exercice 2017.

Douzième résolution

Constatant la fin du mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Adel MADHI, l'Assemblée Générale Annuelle décide de le renouveler en cette même qualité, pour une période de trois ans, finissant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire devant délibérer sur les comptes de l'exercice 2017

Treizième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle maintient les jetons de présence de l'exercice 2015 à 63 000 dinars, à charge pour le Conseil d'Administration de répartir cette somme entre ses membres, ainsi qu'il avisera.

Quatorzième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle maintient la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit de l'exercice 2015 à 13 500 dinars, à charge pour le Conseil d'Administration de répartir cette somme entre les membres du dit comité.

Quinzième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la Société pour l'accomplissement des formalités légales

CERTIFICAT

citeve

Centro Tecnológico
das Industrias Têxtil
e do Vestuario
de Portugal

Member of the International Association for Research and Testing in the Field of Textile Ecology

Quinta da Maia – Rua Fernando Mesquita, 2788
P 4760-034 Vila Nova de Famalicão

La société

SITEX (SWIFT)

Avenue de L'Environnement

5070 Ksar Hellal, TUNISIA

est autorisée à apposer, selon l'Oeko-Tex® Standard 100 et le **rapport d'essai 7939/2014,** le label Oeko-Tex®

CONFIANCE TEXTILE
Testé substances nocives
d'après Oeko-Tex® Standard 100
2809CIT CITEVE

sur les articles suivants

Tissus écrus, teints (avec colorants indigo, réactif, soufre ou en pigmentaire) et apprêtés avec résine acrylique (inclus les articles wash-out) en 100% Coton et les mélanges Coton/Tencel, Coton/Polyester/Élasthanne, Coton/Polyester et Coton/Élasthanne.
(Matières premières base partiellement pré-certifiées Oeko-Tex®).

Les essais ont été réalisés sur les articles susnommés selon l'Oeko-Tex® Standard 100, **classe de produit II**, pour articles en contact direct avec la peau, et il en résulte que les conditions en vigueur et en respect avec l'écologie humaine stipulée dans le standard sont respectées.

Les articles certifiés satisfont aux exigences de l'annexe XVII du règlement REACH (y compris l'utilisation de colorants azoïques, nickel, etc) ainsi que l'exigence américaine concernant la teneur de plomb totale dans les articles pour enfants (CPSIA, à l'exception d'accessoires fabriqués à partir de verre).

Le titulaire de ce certificat s'est engagé envers l'institut par une déclaration de conformité selon ISO 17050-1 d'apposer le label Oeko-Tex® uniquement sur les articles qui sont conformes aux articles testés. La conformité sera vérifiée par des audits.

Cette autorisation est valable jusqu'au 31.05.2015

V. N. de Famalicão, 11.09.2014

Le Directeur des Laboratoires
Maria Antónia Lopes

sitex

SOCIETE INDUSTRIELLE DES TEXTILES

S.A au capital de 23.063.300 dinars.
Registre du Commerce : B128771996 Monastir

Siège social : Avenue Habib Bourguiba, Ksar Hellal, Tunisie

Téléphone :
Sousse : 73 23 11 77 - Ksar Hellal :73 45 52 67

Téléfax :
Sousse : 73 23 26 26 - Ksar Hellal : 73 45 02 62

E-mail : sitex@sitex.com.tn